

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19 État de situation dans Lanaudière

Joliette, 18 décembre 2020 – La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire informer la population de la situation de la pandémie dans la région.

État de situation

Globalement, le nombre de cas a légèrement diminué au cours de la dernière semaine, mais demeure toutefois en hausse dans le sud de la région. En date du 18 décembre, on compte 104 nouveaux cas pour un total de 1 221 cas actifs et 3 nouveaux décès. Trente personnes sont hospitalisées, dont 5 aux soins intensifs.

Pour connaître les milieux de vie qui sont en éclosion, veuillez consulter [les listes publiées par le MSSS quotidiennement](#). À cet égard, les équipes du CISSS sont en soutien aux milieux qui le nécessitent et des visites sont réalisées pour s'assurer du respect des consignes visant la sécurité des résidents et des employés.

Importance des consignes

En cette période où la transmission communautaire est toujours soutenue, le directeur régional de santé publique de Lanaudière, le D^r Richard Lessard, rappelle l'importance d'appliquer avec rigueur les mesures de distanciation, de lavage des mains et de port du masque. Il invite également la population à respecter les consignes émises par le gouvernement pour la période des fêtes. « Si nous voulons freiner la propagation du virus et éviter que les gens s'infectent, nous devons tous réduire nos contacts, ce qui nous permettra d'avoir un meilleur contrôle sur le virus », de souligner ce dernier.

Consignes dans les CHSLD pendant la période des fêtes

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, le ministère recommande de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans les milieux de vie où se trouvent des personnes vulnérables. Ainsi, du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021, seuls les proches aidants connus du milieu de vie seront autorisés à visiter leur proche hébergé en CHSLD. Un maximum d'un proche aidant est autorisé par période de 24 heures et aucune sortie n'est autorisée pour la personne hébergée. Des mesures particulières s'appliqueront advenant que le milieu soit en éclosion et les proches aidants sont priés de les respecter.

Consignes dans les RPA pendant la période des fêtes

Comme pour les CHSLD, du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021, seuls les proches aidants connus du milieu de vie seront autorisés à visiter leur proche hébergé en RPA. Un maximum d'un proche aidant est autorisé par période de 24 heures.

Les sorties pour des rassemblements extérieurs ne sont pas permises. Toutefois, les personnes seules peuvent se greffer à une autre bulle familiale (une seule bulle et toujours la même). Les repas à la salle à manger, les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple épicerie, pharmacie) sont permis, et ce, en évitant les contacts avec les autres résidents ou en respectant la distanciation de deux mètres.

Que ce soit pour les visites en CHSLD ou en RPA, les personnes proches aidantes qui seront accueillies dans les différents milieux de vie durant cette période doivent être particulièrement vigilantes afin de suivre les consignes de la population générale.

En complément d'information, voici le lien menant à un outil développé par le MSSS sur les mesures applicables pendant le temps des fêtes : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-357W.pdf>.

Consultations médicales

La Direction du CISSS rappelle qu'il est possible d'obtenir une consultation médicale, si le besoin se fait sentir, durant la période des fêtes. Si vous avez un médecin de famille, communiquez avec lui, votre clinique médicale ou votre groupe de médecine familiale (GMF). Si vous n'arrivez pas à joindre votre médecin de famille ou si vous n'en avez pas, composez le 450 644-4545 ou le 1 877 644-4545 (sans frais) pour être dirigé vers la bonne ressource.

Cliniques de dépistage

Le dépistage sera accessible pendant la période des fêtes. Prenez note que pour les cliniques sans rendez-vous du nord (gymnase du CHDL, 1000, boulevard Sainte-Anne) et du sud (300, rue Louis-Blériot à Mascouche), le service continue d'être offert 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h, sauf pour les jours fériés :

- 24 décembre : 8 h à 16 h
- 25 décembre : 8 h à 16 h
- 31 décembre : 8 h à 16 h
- 1^{er} janvier : 8 h à 16 h

De plus, la Direction du CISSS vous informe que la clinique mobile de dépistage fera relâche durant la période des fêtes. Ses activités reprendront le 4 janvier 2021. Pour consulter l'horaire, à compter du 4 janvier 2021 : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/depistage-covid-19/>.

Si vous désirez prendre un rendez-vous pour un dépistage dans l'une des cliniques de Lanaudière, veuillez composer le 1 877 644-4545.

Les personnes sont invitées à se faire dépister dès l'apparition de symptômes, s'ils ont été en contact avec une personne ayant eu un résultat positif, à la demande de la santé publique ou au moindre doute.

Vœux des fêtes

En terminant, à l'approche des fêtes, la Direction du CISSS désire remercier les membres du personnel ainsi que les médecins de l'organisation de leur contribution exceptionnelle en cette année historique qui s'achève. Malgré les difficultés rencontrées, ils ont su faire preuve d'adaptation, de résilience et de courage. La Direction les remercie de leur engagement et de leur dévouement et souhaite, ainsi qu'à la population, que cette période de réjouissances apporte à tous réconfort, santé et bonheur.